

# Contrat de location meublée

*Nous vous souhaitons la bienvenue au Domaine « La Bordeneuve »  
et espérons que vous passerez un agréable séjour au cœur du pays Lauragais.*

## Description de la location :

Le gîte accueille 6 à 8 personnes et comprend :

- ✧ 1 pièce à vivre de 30m<sup>2</sup> avec une cuisine ouverte sur l'espace repas.
- ✧ 1 salon de 14m<sup>2</sup>.
- ✧ 1 chambre de 10m<sup>2</sup> pour 2 personnes (1 lit de 160) avec dressing.
- ✧ 1 chambre de 18m<sup>2</sup> pour 4 personnes (1 lit de 160 et 2 lits de 90) avec dressing.
- ✧ 1 salle d'eau de 6m<sup>2</sup> équipée d'une douche italienne, double vasques et wc.
- ✧ 1 wc indépendant.

Pour 8 personnes, le gîte communique avec :

- ✧ 1 chambre de 14m<sup>2</sup> pour 2 personnes (2 lits jumelés de 90)
- ✧ 1 salle d'eau de 7m<sup>2</sup> équipée d'une douche, double vasques, wc et penderie.

Type de chauffage : central au fioul et 1 sèche-serviette électrique.

Equipements : réfrigérateur/congélateur, plaques électriques, four, micro-ondes, lave-vaisselle, lave-linge, fer à repasser, aspirateur, télévision, barbecue, salon de jardin et tout le petit électroménager.

Le linge de maison (draps, serviettes de toilette, torchons,...) est mis à votre disposition.

## Loyer et charges (les charges d'eau, d'électricité et de chauffage sont compris dans le loyer) :

Gîte pour 6 personnes :

Semaine haute saison (juillet/août)	950€
Semaine moyenne saison (mai/juin/septembre)	800€
Semaine basse saison (octobre à avril)	650€
Week-end (hors haute saison)	390€

Gîte pour 8 personnes :

Semaine haute saison (juillet/août)	1190€
Semaine moyenne saison (mai/juin/septembre)	990€
Semaine basse saison (octobre à avril)	800€
Week-end (hors haute saison)	500€

## Durée :

La semaine, du samedi 17h au samedi suivant 10h.

Le week-end du vendredi 17h au dimanche 10h.

## Ménage :

Le logement devra être laissé propre et le ménage effectué avant le départ. Dans le cas contraire des frais de ménage de 250€ seront déduits sur la caution.

**Article 1** - Durée du séjour : Le locataire signataire du présent contrat conclu pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue du séjour.

**Article 2** - Conclusion du contrat : La réservation devient effective dès lors que le locataire aura fait parvenir au propriétaire un acompte de 30 % du montant total de la location et un exemplaire du contrat signé avant la date indiquée au recto.

Un deuxième exemplaire est à conserver par le locataire. La location conclue entre les parties au présent acte ne peut en aucun cas bénéficier même partiellement à des tiers, personnes physiques ou morales, sauf accord écrit du propriétaire. Toute infraction à ce dernier alinéa serait susceptible d'entraîner la résiliation immédiate de la location aux torts du locataire, le produit de la location restant définitivement acquis au propriétaire.

**Article 3** - Absence de rétractation : Pour les réservations effectuées par courrier, par téléphone ou par internet, le locataire ne bénéficie pas du délai de rétractation, et ce conformément à l'article L121-20-4 du code de la consommation relatif notamment aux prestations de services d'hébergement fournies à une date ou selon une périodicité déterminée.

**Article 4** - Annulation par le locataire : Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée au propriétaire.

a) Annulation avant l'arrivée dans les lieux : l'acompte reste acquis au propriétaire. Celui-ci pourra demander le solde du montant du séjour, si l'annulation intervient moins de 30 jours avant la date prévue d'entrée dans les lieux. Si le locataire ne se manifeste pas dans les 24 heures qui suivent la date d'arrivée indiquée sur le contrat, le présent contrat devient nul et le propriétaire peut disposer de son gîte. L'acompte reste également acquis au propriétaire qui demandera le paiement du solde de la location.

b) Si le séjour est écourté, le prix de la location reste acquis au propriétaire. Il ne sera procédé à aucun remboursement.

**Article 5** - Annulation par le propriétaire : Le propriétaire reverse au locataire l'intégralité des sommes versées, ainsi qu'une indemnité au moins égale à celle que le locataire aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date.

**Article 6** - Arrivée : Le locataire doit se présenter le jour précisé et l'heure mentionnée sur le présent contrat. En cas d'arrivée tardive ou différée, le locataire doit prévenir le propriétaire.

**Article 7** - Règlement du solde : Le solde de la location est versé à l'entrée dans les lieux.

**Article 8** - Etat des lieux : Un inventaire est établi en commun et signé par le locataire et le propriétaire ou son représentant à l'arrivée et au départ du gîte. Cet inventaire constitue la seule référence en cas de litige concernant l'état des lieux. L'état de propreté du gîte à l'arrivée du locataire devra être constaté dans l'état des lieux. Le nettoyage des locaux est à la charge du locataire pendant la période de location et avant son départ. Le montant des éventuels frais de ménage est établi sur la base de calcul mentionnée dans la fiche descriptive.

**Article 9** - Dépôt de garantie ou caution : A l'arrivée du locataire, un dépôt de garantie dont le montant est indiqué au recto du présent contrat est demandé par le propriétaire. Après l'établissement contradictoire de l'état des lieux de sortie, ce dépôt est restitué, déduction faite du coût de remise en état des lieux si des dégradations étaient constatées. En cas de départ anticipé (antérieur à l'heure mentionnée sur le présent contrat) empêchant l'établissement de l'état des lieux le jour même du départ du locataire, le dépôt de garantie est renvoyé par le propriétaire dans un délai n'excédant pas une semaine.

**Article 10** - Utilisation des lieux : Le locataire devra assurer le caractère paisible de la location et en faire usage conformément à la destination des lieux.

**Article 11** - Capacité : Le présent contrat est établi pour une capacité maximum de personnes. Si le nombre de locataires dépasse la capacité d'accueil, le propriétaire peut refuser les personnes supplémentaires. Toute modification ou rupture du contrat sera considérée à l'initiative du client.

**Article 12** - Accueil des animaux : Le présent contrat n'autorise pas de séjourner en compagnie d'un animal domestique. En cas de non respect de cette clause, le propriétaire peut refuser le séjour : aucun remboursement ne sera alors effectué. Lors de la réservation.

**Article 13** - Assurances : Le locataire est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est tenu d'être assuré par un contrat d'assurance type villégiature pour ces différents risques.

**Article 14** - Paiement des charges : En fin de séjour, le locataire doit acquitter auprès du propriétaire, les charges non incluses dans le prix. Leur montant s'établit sur la base de calcul mentionnée sur le présent contrat et dans la fiche descriptive et un justificatif est remis par le propriétaire.

**Conditions générales :**

Le client devra respecter le caractère paisible de sa location et en faire usage conformément à la destination des lieux.

Le logement est non fumeur.

Les animaux ne sont pas acceptés.

La caution vous sera demandée à votre arrivée et restituée à votre départ, sous réserve que le logement soit laissé dans l'état de propreté où vous l'avez trouvé et que l'état des lieux de sortie corresponde à celui d'entrée, effectué le jour de votre arrivée. En cas de départ nocturne ou anticipé sans état des lieux possible, la caution sera conservée et renvoyée ultérieurement sous réserve de retenues éventuelles pour nettoyage ou réparations.

**Nota :** En raison de la présence d'une piscine, d'un bois et de retenues d'eau sur le domaine, il est fortement recommandé de ne pas laisser les enfants sans surveillance. En signant ces conditions, vous vous engagez vis-à-vis des personnes que vous accueillerez lors de votre séjour et vous voudrez bien les tenir informés des dangers encourus. **Le propriétaire ne sera absolument pas tenu pour responsable de tout incident, accident, vol ou détériorations d'objets personnels. La signature de ce « contrat de location meublée » décharge le propriétaire sur ce sujet.**

**Contrat de réservation :**

Le contrat prendra effet à compter de la réception du présent document dûment daté et signé et ce, dans un délai de 8 jours.

Entre les soussignés :

Mr et Mme BERTIN demeurant La Bordeneuve, 11410 Belflou

Et

Monsieur et/ou Madame .....

Domiciliés à .....

Tél ..... Port ..... Email .....

Réservant la location meublée au Gîte « La Bordeneuve »

Du samedi ..... à partir de 17h au samedi ..... 10h

Prix du séjour : ..... €

Déclarons accepter les termes du contrat et renvoyons un exemplaire du contrat dûment signé ainsi que les arrhes de 30% du prix de la location soit : ..... €

Le solde, soit ..... €, sera versé le jour de votre arrivée ainsi que la caution de 1000€.

Fait à ....., le .....

Le locataire

Précédé de la mention « lu et approuvé »

Le propriétaire



La Bordeneuve – 11410 BELFLOU

Site Internet : [www.domainelabordeneuve.com](http://www.domainelabordeneuve.com)

Email : [contact@domainelabordeneuve.com](mailto:contact@domainelabordeneuve.com) - ☎ 06.02.17.34.79